

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Jeudi 26 juillet 2018

L'an deux mil dix huit, le vingt six juillet, le Conseil municipal de la commune de ST BONNET DES QUARTS, s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de M. DUPUIS, Maire, à la salle des fêtes, à 20h30.

Etaient présents: M. DUPUIS, Maire, Mme MILLON et M. ETAY, CHEVALIER Adjoint, MM. MURAT, VALLO, SENDRA, Mmes OBLETTE, POIZAT, conseillers

Etaient absents et excusés: SCHELLEKENS Nadine pouvoir donné à Christian DUPUIS et ANDRO Dominique pouvoir donné à Jean Noël ETAY

Secrétaire élu pour la séance: MILLON Denise

Date de la convocation : 19 juillet 2018

On procède à la lecture du compte rendu de la précédente réunion qui n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

2018-43/ OBJET : Mise en accessibilité de l'école publique : avenant au marché de travaux de maçonnerie

Considérant la délibération en date du 29 juin 2018 relative à l'attribution des marchés de travaux pour la mise en accessibilité de l'école publique, Monsieur le Maire informe le Conseil que des modifications des travaux sont nécessaires. En effet vu les délais de travaux imposés par la reprise des cours début septembre, il ne sera pas possible de réaliser des emmarchements en pierre de Volvic, les délais de livraison ne pouvant être respectés. Il est proposé de substituer les pierres de Volvic par un emmarchement en béton désactivé. Le point 1.03 installation de chantier est supprimé car il a été mis à la disposition des entreprises, les toilettes présentes sur le site.

Le montant de la moins-value faisant l'objet de l'avenant N°1 présenté par l'entreprise TAILLARDAT SARL, s'élève à 3 738,28 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- approuve l'avenant N°1 au marché de maçonnerie de l'entreprise TAILLARDAT SARL pour un montant de 3 738,28 € HT

- autorise le Maire à signer cet avenant ainsi que toutes les pièces relatives à cet avenant.

Le montant du marché passe donc de 23 952,81 € HT à 20 214,53 € HT.

2018-44/ OBJET : Mise en accessibilité de l'école publique : avenant au marché de travaux de menuiseries extérieures

Considérant la délibération en date du 29 juin 2018 relative à l'attribution des marchés de travaux pour la mise en accessibilité de l'école publique,
Monsieur le Maire informe le Conseil que des modifications des travaux sont nécessaires. En effet vu les délais de travaux imposés par la reprise des cours début septembre, la fourniture de menuiseries extérieures en aluminium n'est pas possible (délais de 10 semaines). Afin de parer à cet aléa, il est proposé la fourniture de menuiseries extérieures en bois.

Le montant de la moins-value faisant l'objet de l'avenant N°1 présenté par l'entreprise GARDETTE SARL, s'élève à 228,75 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- approuve l'avenant N°1 au marché de menuiseries extérieures de l'entreprise GARDETTE SARL pour un montant de 228,75 € HT
 - autorise le Maire à signer cet avenant ainsi que toutes les pièces relatives à cet avenant.
- Le montant du marché passe donc de 11 647,62 € HT à 11 418,87 € HT.

2018-45/ OBJET : Mise en accessibilité de l'école publique : avenant au marché de travaux de plomberie

Considérant la délibération en date du 29 juin 2018 relative à l'attribution des marchés de travaux pour la mise en accessibilité de l'école publique,
Monsieur le Maire informe le Conseil que des modifications des travaux de plomberie sont nécessaires : la fourniture et la pose des accessoires sanitaires sera réalisée par la commune, le chauffe eau existant est conservé au lieu de la fourniture d'un chauffe eau neuf.

Le montant de la moins-value faisant l'objet de l'avenant N°1 présenté par l'entreprise CHARRONDIERE Michel, s'élève à 1 073 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- approuve l'avenant N°1 au marché de plomberie de l'entreprise CHARRONDIERE Michel pour un montant de 1 073 € HT
- autorise le Maire à signer cet avenant ainsi que toutes les pièces relatives à cet avenant.

Le montant du marché passe donc de 5 690,70 € HT à 4 617,70 € HT.

2018-46/ OBJET : Programmes de coupes de bois 2019 : mise à l'état d'assiette

M. le Maire donne lecture au Conseil des programmes de coupes proposés pour l'année 2019 par l'Office National des Forêts pour la forêt sectionale du Verger et du Royer Cortay Garnat.

Après en avoir délibéré le Conseil, à l'unanimité :

- * approuve l'état d'assiette pour 2019 tel que présenté pour la forêt sectionale du Verger et du Royer-Cortay-Garnat.
- * autorise M. le Maire à signer tous documents afférents

Questions diverses

M. le Maire propose au Conseil de profiter de la réalisation des travaux à l'école afin d'installer un visiophone à la porte sur la rue, qui permettra d'assurer en toute sécurité l'accueil des élèves et des personnes se rendant à l'école. L'accès à la cour sera donc réglementé et soumis à l'avis des agents ou des enseignants.

M. le Maire informe le Conseil qu'il a sollicité les services de l'ONF afin de préparer conjointement les démarches administratives nécessaires à la régularisation des parcelles de la forêt sectionale de Charrondière et Belin. Un rendez-vous est fixé au 7 août.

Toutes les questions à l'ordre du jour ayant été délibérées, M. le Maire lève la séance à 23 h 45.